

## DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUILLET 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 10 juillet 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 29 juin 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY M. David ROBO M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC <b>Membre excusé ayant donné pouvoir :</b> M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°35.BU-2023-07-10</b>	
	<b>LORIENT</b> SCCV REPUBLIQUE	Dissolution anticipée de la SCCV

Morbihan Habitat (ex-Lorient Habitat) est associé à hauteur de 40 % dans la SCCV REPUBLIQUE créée en 2003 dans le cadre de la construction « Résidence l'Orientale » située rue Lazare Carnot à LORIENT, les 60 % restant étant détenus par Espacil Habitat.

La dissolution n'avait jusque-là pas pu être décidée du fait d'un contentieux lié à des problèmes d'étanchéité et d'infiltrations sur les balcons, risque évalué à 40 000 euros dans le bilan de la SCCV REPUBLIQUE.

Ce contentieux a fait l'objet d'un jugement rendu le 24 novembre 2020. En l'absence de signification de la décision et du délai de péremption de 2 ans, la procédure peut être considérée comme close.

En conséquence, l'Assemblée Générale relative à l'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 propose aussi la dissolution anticipée de la SCCV REPUBLIQUE.

---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, délégrant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux :

- souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide :

- les projets de résolution de l'Assemblée Générale mixte en indiquant « favorable » aux points suivants :

- approbation des comptes ex clos au 31.12.2022 faisant ressortir un résultat net de – 294.70 euros et un total bilan de 40 705 euros,
- approbation des conventions visées par l'article L.612-5 du Code de Commerce,
- quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice aux associés (Espacil Habitat – 176.82 euros et Morbihan Habitat – 117.88 euros),
- dissolution anticipée de la société,
- désignation et pouvoir du liquidateur : Mme Géraldine BRILLU,
- adresse du siège social de la société en liquidation : 1 rue du Scorff – 35000 RENNES.